Compte rendu de la session d'Automne 2024
de la section 32, « Mondes anciens et médiévaux »
du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

Établi par M. Cronier, secrétaire scientifique

La section s'est réunie du lundi 14 au mercredi 16 octobre 2024, en salle Jacques-Monod du Comité national.

Membres présents : Alain BADIE (en visio), Emmanuèle CAIRE, Amélie CHEKROUN (en visio), Éric COIGNARD, Marie CRONIER (secrétaire scientifique), Sylvain DHENNIN, Aurore DIDIER, Alban GAUTIER, Sébastien GONDET, Alessia GUARDASOLE, Marc HEIJMANS, Marlène HELIAS-BARON, Frédéric HURLET (président), Sandrine LAVAUD, Sandra LIPPERT, Alice MOUTON, Airton POLLINI, Florian TÉREYGEOL, Cécile VOYER (en visio).

Entretien avec Marie Gaille et Stéphane Bourdin

Le lundi 14 octobre, la section a reçu Marie GAILLE, directrice de CNRS Sciences humaines & sociales, accompagnée de Stéphane BOURDIN, directeur adjoint scientifique en charge de la section 32. Les points suivants ont été abordés :

Laboratoires, rattachements

Frédéric Hurlet. Lorsque nous avons eu à émettre des avis de pertinence sur le renouvellement d'association avec le CNRS, au cours de notre session de printemps 2024, nous avons constaté que pour certaines unités le rattachement à la Section 32 n'est peut-être plus justifié : en ce cas, nous avons indiqué que nous n'avons pas d'avis sur le renouvellement d'association. Inversement, certaines unités qui ne nous sont pas rattachées devraient sans doute l'être. Quelle serait la procédure ?

Marie Gaille. À notre connaissance, c'est le laboratoire qui doit être à l'origine d'une demande de modification de son rattachement, à titre principal ou à titre secondaire. Pour la vague D, la question s'est posée dans un certain nombre de cas ; beaucoup de sections, comme vous, ont indiqué qu'elles n'avaient pas d'avis ; la section 40 a même mis des avis « défavorables » pour signifier que le rattachement ne semblait pas pertinent. Évidemment, l'Institut peut faire une suggestion, mais c'est le laboratoire qui doit solliciter le changement. Notez qu'il n'y a pas de problème à ce que des collègues dépendent d'une section à laquelle leur laboratoire n'est pas rattaché. Avez-vous repéré des rattachements problématiques ? Pour les laboratoires de l'étranger, l'Institut vous a suivis et a retiré le rattachement secondaire à la

section 32 quand vous aviez indiqué « pas d'avis ». Mais se sortir du jeu, c'est potentiellement signifier que les domaines couverts par votre section n'ont pas de place dans ce laboratoire, ce qui est peut-être dommage, en particulier pour les UMIFRE.

Frédéric Hurlet. Nous avons constaté qu'en fonction des mandatures la réponse de la section n'est pas toujours la même. Mais nous avons été attentifs ; par exemple, pour les MSH, nous avons le plus souvent émis un avis, même si nous avons constaté que la section 32 est parfois la section principale pour des MSH où nos thématiques ne sont vraiment pas majoritaires (par exemple la MSH de Caen).

Démographie de la section et conséquences du repérimétrage des sections

Frédéric Hurlet. Nous sommes très inquiets. Le tableau fourni dans le Rapport social unique du CNRS[1] indique que la section est passée de 295 chercheurs en 2000 à 219 en 2020 et les décomptes que nous avons faits en établissant le rapport de conjoncture indiquent même 217 chercheurs en 2023 : c'est une perte de 78 chercheurs. Nous sommes tout à fait d'accord d'un point de vue scientifique pour la future subdivision de la section 35, mais quelles conséquences aura-t-elle pour les concours CRCN puisqu'on ne peut pas organiser de concours à moins de 3 postes ? Et ce repérimétrage aura-t-il des conséquences dès le concours 2025 ?

Marie Gaille. Non, cela concernera la mandature suivante, à partir de 2026. Cela a été mis en discussion très en avance, dès la prise de fonction du nouveau CSI en décembre 2023. Il s'agit de cadrer les travaux de la future mandature du CoNRS (dont le mandat commencera à l'automne 2025). Le CNRS a adressé mi-septembre 2024 une proposition au ministère de la Recherche (numérotation et intitulé des sections) ; cela a été validé informellement, mais à ma connaissance cela n'a pas été acté officiellement[2]. Cela ne concerne que les sections, non les CID. Chaque section a fait remonter ses mots-clés, que l'Institut a validés avant transmission à Alain Schuhl, qui lui-même les a transmis pour le CNRS au ministère.

Frédéric Hurlet. C'est là qu'il y a eu un problème de calendrier. La discussion a eu lieu en juin 2024 : c'était alors trop tôt. Or en septembre l'Institut CNRS-SHS nous a demandé de faire remonter les mots-clés, mais la section n'a pas eu le temps de se réunir pour en discuter. Nous avons affirmé, au printemps dernier, que la philologie devait rester dans notre domaine de compétence. Nous souhaitions avoir une discussion avec la Section 35 à ce sujet, mais nous n'en avons pas eu le temps.

Marie Gaille. Pouvez-vous discuter des mots-clés aujourd'hui ou demain ? Ce serait bien. Faites-moi remonter vos mots-clés dans les prochains jours, il reste encore un peu de marge de manœuvre pour les éléments importants. Rien n'est gravé dans le marbre. La mandature suivante pourra aussi retravailler les mots-clés.

Quant à ce qui concerne la mise en application du repérimétrage, cela dépend du nombre de postes qu'il y aura au concours dans l'absolu pour les années à venir. Je considère effectivement qu'il n'est pas décent d'ouvrir un concours en-deçà de 3 postes. La mise en application du repérimétrage impliquera forcément une section supplémentaire pilotée par CNRS Sciences humaines & sociales. On va aussi orchestrer la distribution des postes en

[1] https://carrieres.cnrs.fr/rapport-social-unique/
[2] Cela l'a été depuis lors.

fonction du nombre de laboratoires dans chaque section. Pour les CID, on n'a pas encore ouvert la discussion et le sort de la CID 53 est encore sur la sellette. Il y a la possibilité que soient créées de nouvelles CID. Je n'ai pas beaucoup de réponses à vos questions aujourd'hui sur le repérimétrage mais oui, on ne peut pas penser qu'il n'y aura pas d'implication.

Pour la baisse démographique de votre section, je tiens à rappeler que depuis 2010 nous avons perdu à l'échelle de l'institut 13.4 points pour les IT et un peu plus de 10 points pour les chercheurs. Tous les éléments sont dans le bilan social du CNRS et dans le document d'évaluation du HCERES.

Frédéric Hurlet. Notre baisse est de 30%.

Marie Gaille. Oui, je sais. Mais je ne peux pas dire aux autres collègues que je ne leur mets pas de poste afin de regonfler vos effectifs. On n'a pas beaucoup de leviers. Il y en a un peu hors concours : un peu avec les CPJ, mais l'an prochain on n'est pas sûr d'avoir encore des CPJ, et un peu avec les détachements.

Frédéric Hurlet. Les sections qui ont le plus souffert sont la 36 et la 32. À un moment donné ce n'est plus tenable. Dans les 3 prochaines années, il y aura entre 14 et 17 départs à la retraite, nos effectifs vont donc encore baisser. On est très inquiets.

Marie Gaille. Je partage votre inquiétude générale sur le nombre de postes. Sur les 10-15 dernières années, votre section a été très favorisée et protégée par la priorité disciplinaire que CNRS Sciences humaines & sociales accorde à l'archéologie et qui fait qu'il y a eu plus de postes au concours pour votre section que pour les autres. Le nombre de postes au CNRS n'arrête pas de baisser, encore plus pour CNRS Sciences humaines & sociales que pour les autres instituts. Tout est à la baisse.

Sandra Lippert. En quoi avons-nous été protégés, si la section 32 porte à elle-seule 1/3 des pertes de postes de chercheurs InSHS depuis 20 ans ?

Marie Gaille. Parce que, par le passé, vous avez eu régulièrement 8 postes, 7 postes…

Sandra Lippert. Non, les chiffres montrent que des sections ont gagné des postes depuis 2000.

Marie Gaille. Oui, et pourquoi pas, si l'on ne se place pas seulement dans une logique de la continuité du chiffre, mais autant sur un plan scientifique ? Dans la répartition que nous accordons chaque année il y a toujours un *delta* pour la section 32. C'est une décision collective ; nous devons aussi abonder les autres communautés scientifiques. Depuis combien d'année les autres sections n'ont pas eu 8 postes, comme cela a été le cas pour vous à l'époque de F.-J. Ruggiu et P. Bourdelais ? L'an dernier, vous avez eu 5 postes au concours. À part la 33, pour laquelle nous avons fait un effort spécial cette année, quelle section a eu 5 postes au concours ? Nous avons à cœur de ne pas totalement évider les autres disciplines. Nous sommes les premiers à réclamer plus de postes pour les sciences humaines et sociales auprès de notre direction, et notre direction à son tour demande des postes auprès du ministère.

Frédéric Hurlet. On veut simplement dire que dans la répartition que vous faites, la chute doit être un élément à prendre en compte. C'est difficile de maintenir l'équilibre, avec beaucoup de laboratoires.

Marie Gaille. Je comprends votre désolation, je ne suis pas en opposition avec vous. Le nombre de laboratoires (sauf en 38) est sensiblement le même dans toutes les sections. Si nous avions plus de postes, nous vous en donnerions plus. Un des objectifs de F.-J. Ruggiu, que j'ai repris, était d'augmenter dans l'absolu la proportion des collègues de la 39. Jusqu'à présent vous avez eu chaque année au moins un poste en plus que les autres sections au concours, on ne peut pas faire plus. Il convient d'exploiter aussi les portes ouvertes, pour certains profils, par les CID.

Frédéric Hurlet. On a quand même une chute vertigineuse, plus de 30% sur 20 ans. Et les IT ? Quelles sont les perspectives d'avenir pour les postes ?

Marie Gaille. Pour l'institut, la situation est plus préoccupante pour les chercheurs que pour les personnels d'accompagnement. Mais dans un cas comme dans l'autre, il y a des points de préoccupation. Pour le personnel d'accompagnement, il y a des problèmes d'attractivité dans la fonction publique en général (on a du mal à recruter, les personnes vont plus d'un poste à un autre qu'auparavant). On a une grosse problématique liée à la gestion (par exemple, vous obtenez une ANR et vous ne pouvez pas recruter une gestionnaire). En tant qu'organisme public, on ne peut pas répondre à cette évolution de façon satisfaisante car l'écart entre les ressources propres et la capacité de gestion des laboratoires augmente. On voit aussi apparaître de nouveaux métiers (avec l'AI, etc.). Pour les chercheurs, la baisse du nombre de recrutements est de mon point de vue, dramatique (et pour l'ensemble des domaines).

Frédéric Hurlet. Pour les coloriages au concours CRCN : pouvez-vous nous confirmer la règle (que nous avons découverte très récemment) du coloriage qui est reconduit l'année suivante s'il n'est pas pourvu la première année ?

Marie Gaille. Oui, c'est dans les us et coutumes, même si ça n'est pas une règle de droit. Si l'Institut met un fléchage, cela implique que l'Institut veut que la section pourvoie cette année-là. Un coloriage, en revanche, implique que l'institut veut que le poste soit pourvu dans les deux ans. Mais évidemment, selon les postes, l'institut peut décider de ne pas reconduire le coloriage.

Frédéric Hurlet. Le gros problème auquel on se heurte chaque année, c'est le vivier. C'est important. Il faut que votre politique soit claire pour tous les membres de la section.

Stéphane Bourdin. Jusqu'à présent il n'y a pas eu de reconduction des coloriages car dans l'ensemble ils ont été pourvus par vous.

Concours DR 2 externes

Marie Gaille. Je n'ai pas mémoire que nous ayons fait remonter un dossier de DR2 externe d'un domaine relevant de la section 32. L'an dernier il y a eu 13 supports de DR externes pour tout le CNRS : cela constitue une voie de recrutement intéressant pour un certain type de profil. Je ne saurais trop vous recommander, si vous identifiez dans les laboratoires des collègues qui sont susceptibles de rentrer sur ce genre de concours, de les encourager à candidater. Depuis 3 ans, on a recruté ainsi 8 personnes à l'institut. N'hésitez pas à faire circuler l'information.

Frédéric Hurlet. On a eu des discussions sur certaines candidatures de DR externes ces dernières années mais effectivement on n'a jamais fait remonter de nom. Est-ce qu'il y a un critère d'âge ?

Marie Gaille. Outre le fait qu'il n'est pas légal… Les personnes que nous avons recrutées en DR externes étaient entre la petite quarantaine et la petite soixantaine, ce qui est très large. Antoine Petit est clair sur le fait qu'il veut rajeunir l'âge du recrutement. Mais tout se juge au cas par cas et sur le dossier. Il ne faut pas s'auto-censurer.

Frédéric Hurlet. Cela sera transmis.

Concours handicap

Marie Gaille. On nous a communiqué récemment que nous allions avoir plus de postes pour les recrutements de CR et les IT en situation de handicap l'an prochain.

Frédéric Hurlet. On nous a dit aussi qu'il y aurait peut-être une voie particulière aussi pour les promotions. Mais cela n'est pas encore confirmé. – Pour information, cette année-ci la titularisation s'est passée dans de très mauvaises conditions pour le candidat concerné (à l'issue de son année de stage). Tout s'est fait dans la précipitation. Le comité a dû se réunir en urgence en présence à Paris ; heureusement que des collègues ont réussi à se libérer. Le candidat a reçu sa convocation signée la veille pour le lendemain. La personne qui représentait l'Institut n'est pas venue au dernier moment ; heureusement, Stéphane Bourdin a pu la remplacer au pied-levé, mais en visio. On a été à la limite de la légalité.

Marie Gaille. À l'Institut nous avons 2 collègues qui peuvent relayer ce problème auprès des RH, Pascale Goetschel et Nadia Ben. N'hésitez pas à les saisir des problèmes que vous rencontrez.

RIPEC-C3

Frédéric Hurlet. Cette année la section a obtenu 14 possibilités. Quelles sont les perspectives ? Et y aura-t-il une année de latence entre deux demandes ?

Marie Gaille. Je ne suis pas la personne la plus à même de vous donner cette information. Au CNRS, je n'ai pas entendu parler d'année de latence. On vient d'achever les arbitrages pour 2024. Pour la suite, parmi les mesures de la LPR qui sont susceptibles d'être gelées pour des raisons budgétaires, il n'y a – a priori – pas la RIPEC : cela devrait donc continuer comme les années précédentes.

PEPR, PPR, AMI-SHS

Marie Gaille. Pour ce qui concerne les PEPR, on atteint un moment où les choses sont à peu près stabilisées pour les PIA4. La plupart des programmes sélectionnés sont déjà mis en place ou en cours de mise en place. Il n'y a plus d'appel à projet. Il y a peu de programmes liés à l'histoire ancienne et médiévale, pour vos domaines, mais il faudrait voir les possibilités de travail collectif et de financements avec ces programmes.

Quant à l'appel à AMI-SHS : les projets seront déposés demain [mardi 15 octobre 2024] par les porteurs de consortiums. Nous-mêmes sommes dans 15 des 17 consortiums invités à poursuivre : 2 sont liés au patrimoine culturel et pourraient donc vous intéresser. Le financement global est de 100 millions d'euros potentiellement, ce qui est beaucoup et peu à la fois. Cela aura des incidences sur les laboratoires et sur certains domaines de recherche, si les projets AMI-SHS sont obtenus par telle ou telle université. Cela sera abondé pendant 6 ans, 7 ans, 8 ans je crois (mobilités internationales, recrutements internationaux, circuits de la donnée etc.). Cela ne sera pas négligeable à l'échelle nationale. Il y a des domaines de recherche qui vont être très abondés. Cela va être un sujet de réflexion dans l'année qui vient. Il y a de fortes inégalités de financement qui se créent d'un sujet à l'autre avec ces programmes. Il faudra prêter attention aux domaines qui nous importent et sont laissés de côté par ces financements.

Chaires de professeurs juniors (CPJ)

Marie Gaille. Il est possible que ce soit l'une des mesures de la LPR qui soit mise de côté l'an prochain. Pour les titularisations des CPJ actuellement en cours, l'échéance n'est pas immédiate pour l'institut [car les premiers recrutements ont été effectués en 2022]. Les modalités ont été choisies. Fabien Jobard en tant que président de la CPCN, m'a indiqué qu'il souhaitait que les sections soient partie prenante de la titularisation, ce qui me convient.

Critères d'affectation des lauréats du concours CRCN

Sébastien Gondet. Quels sont les critères généraux pour l'affectation des lauréats CRCN ? Les candidats peuvent être déstabilisés quand ils ne sont pas affectés dans l'unité pour laquelle ils avaient préparé le programme.

Marie Gaille. L'affectation relève d'une décision du PDG. À l'époque d'Alain Fuchs, il fallait affecter 75 % des nouveaux entrants en région, mais cela n'est plus le cas avec Antoine Petit. À l'échelle de l'institut, les critères correspondent à un ensemble de considérations : le premier est de contacter les nouveaux entrants et de leur demander leur avis (on constate de façon récurrente un écart entre ce qu'ils ont écrit dans leur candidature et ce qu'ils disent au DAS). Je n'en fais pas un impératif, mais cela me semble important de tenir compte dans la mesure du possible de la réalité des souhaits des candidats. Nous avons aussi des considérations démographiques pour les laboratoires en difficulté, mais on peut aussi avoir le souhait de renforcer un laboratoire déjà bien peuplé en chercheurs CNRS. Le troisième point est l'environnement plus large du chercheur recruté, au-delà du labo (IdEx, écosystème, équipement etc.). Et un quatrième élément, en importance croissante, c'est l'abondement de laboratoires pilotés par l'institut, surtout en ce contexte de raréfaction de postes.

Activités de la Section

Propositions de la Section 32 pour les médailles de bronze et d'argent

Pour la **médaille de bronze**, la section a proposé Lucia ROSSI, maîtresse de conférences en histoire grecque hellénistique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, rattachée à ANHIMA (UMR 8210, Paris).

Pour la **médaille d'argent**, la section a proposé Marie-Laure DERAT, directrice de recherche à Orient & Méditerranée (UMR 8167, Ivry-sur-Seine), et Abbès ZOUACHE, directeur de recherche au CIHAM (UMR 5648, Lyon) en détachement auprès de l'IFAO (Le Caire).

Promotions

La section rappelle qu'au moment où elle établit son classement, **le nombre de possibilités de promotion n'est pas encore connu**. L'arbitrage est effectué en mars de l'année suivante par la direction du CNRS ; les résultats sont publiés dans l'Intranet du CNRS :

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/grade/Pages/default.aspx

- **Promotions CRCN vers CRHC**

Il faut rappeler que, d'après les indications officieuses données par la direction du CNRS, **cette promotion s'adresse prioritairement – si ce n'est exclusivement – aux CRCN des 9e et 10e échelons (également du 8e échelon pour les CRCN de 62 ans et plus)**. **La section incite vivement tous les collègues qui sont dans cette situation à déposer leur candidature**. La section précise en outre qu'une telle promotion ne pénalise en aucune manière les CR qui désireraient par la suite se présenter au concours DR2.

Il y avait 14 candidatures.

1er – Sébastien BARRET (IRHT, UPR 841)
2e – Lionel MARTI (PROCLAC, UMR 7192)
3e – Cécile LANÉRY OUVRARD (IRHT, UPR 841)
4e – Markus SCHLICHT (AUSONIUS, UMR 5607)
5e ex-aequo – Sébastien BULLY (ARTEHIS, UMR 6298)
5e ex-aequo – Dan DANA (HISOMA, UMR 5189)
5e ex-aequo – Christopher FLETCHER (IRHIS, UMR 8529)
5e ex-aequo – Alessia PRIOLETTA (O&M, UMR 8167)
5e ex-aequo – Aline TENU (ARSCAN, UMR 7041)

Pour rappel : en mars 2024 (candidatures examinées à l'automne 2023), 2 promotions CRHC ont été obtenues.

- **Promotions CRHC vers HEB**

Il y avait 2 candidatures.

1re – Eliana MAGNANI SOARES (LAMOP, UMR 8589)
2e – Jean-François GOUDESENNE (IRHT, UPR 841)

Pour rappel : en mars 2024 (candidatures examinées à l'automne 2023), 2 promotions HEB ont été obtenues.

- **Promotions DR2 vers DR1**

Il y avait 11 candidatures.

1re – Anne SCHMITT (ARAR, UMR 5138)
2e – Nele ZIEGLER (PROCLAC, UMR 7192)
3e – Benoît GRÉVIN (CRH, UMR 8558)
4e – Corine CASTEL (ARCHÉORIENT, UMR 5133)

Pour rappel : en mars 2024 (candidatures examinées à l'automne 2023), 4 promotions DR1 ont été obtenues.

- **Promotions DR1 vers DRCE1**

Il y avait 7 candidatures.

1er – Christophe THIERS (ASM, UMR 5140)
2e – Pascal BURESI (CIHAM, UMR 5648)
3e – Isabelle DRAELANTS (IRHT, UPR 841)
4e – Hans Christian MÜLLER (IRHT, UPR 841)

Pour rappel : en mars 2024 (candidatures examinées à l'automne 2023), 3 promotions DRCE1 ont été obtenues.

- **Promotions DRCE1 vers DRCE 2**

Il y avait 2 candidatures.

1er – François BOUGARD (IRHT, UPR 841)

2e – Corinne DEBAINE FRANCFORT (ARSCAN, UMR 7041)

Pour rappel : en mars 2024 (candidatures examinées à l'automne 2023), 1 promotion DRCE2 a été obtenue.

Titularisations

Avis favorables pour :

- Claire BOISSEAU (CAC, UMR 8150)
- Maël CRÉPY (HISOMA, UMR 5189)
- Coline LEFRANCQ (ARSCAN, UMR 7041)
- Nicolas PERREAUX (LAMOP, UMR 8589)
- Joëlle ROLLAND (TRAJECTOIRES, UMR 8215, section 31).

Évaluations de chercheurs et chercheuses à vague (10 semestres) suite à avis différé

- CRH (UMR 8558) : pas d'avis.
- O&M (UMR 8167) : 1 avis favorable.

Évaluations de chercheurs et chercheuses à mi-vague (5 semestres)

- AUSONIUS (UMR 5607) : 7 avis favorables.
- CRAHAM (UMR 6273) : 1 avis favorable.
- CREAAH (UMR 6566) : 1 avis favorable.
- CEALEX (UAR 3134) : 1 avis favorable.
- Archéosciences-Bordeaux (UMR 6034) : 1 avis favorable.
- CJB (UAR 3133) : 1 avis favorable.
- CESCM (UMR 7302) : 2 avis favorables.

Changements de direction d'unité

Avis très favorables à la nomination de :

- Isabelle PRIM-ALLAZ et Aurélie OLIVESI comme directrices adjointes de la MSH Lyon-Saint-Étienne (UAR 2000).
- Franck MORICE comme directeur de POUCHET (UAR 2276).
- Constance PERRIN-JOLY comme directrice du CFEE (UAR 3137) au 1er janvier 2025.
- Marie FAVEREAU comme directrice de l'IFEAC (UAR 3140).
- Jérémy HOURDIN comme directeur du CFEETK (UAR 3172).
- Éric THIRAULT comme directeur d'ARAR (UMR 5138) au 1er janvier 2025.
- Ricardo GONZÁLEZ VILLAESCUSA comme directeur, Laurent COSTA DUA comme directeur adjoint et Zoï TSIRTSONI comme directrice adjointe d'ARSCAN (UMR 7041) au 1er janvier 2025.
- Nuria DE CASTILLA comme directrice et Lionel MARTI comme directeur adjoint de PROCLAC (UMR 7192) au 1er janvier 2025.
- Stéphanie WYLER comme directrice, Romain GUICHARROUSSE et Antony HOSTEIN comme directeurs adjoints d'ANHIMA (UMR 8210) au 1er janvier 2025.

Évaluation d'écoles thématiques

- avis très favorable pour :
    - BONE TECH, portée par Nejma GOUTAS (TEMPS, UMR 8068) ;
    - FAIRARPAT, portée par Bruno BAUDOIN (CCJ, UMR 7299) ;
    - NEOLATINLYON, portée par Smaranda MARCULESCU (IHRIM, UMR 5317).

Examen des candidatures à la composante C3 du RIPEC en 2025

La section 32 du Comité national de la recherche scientifique a choisi de participer au processus d'attribution en 2025.

Préparation des concours CRCN et DR2 2025

La section 32 du Comité national de la recherche scientifique a choisi de ne pas auditionner les personnes candidates au concours de DR 2e classe 2025 et de ne pas faire appel à des experts.

Autres activités

Le mardi 15 octobre, la section a reçu pour une réunion d'information et un temps d'échanges, en présence et en visioconférence, les DU des unités qui lui sont rattachées principalement et secondairement ou bien avec lesquelles existent des liens informels.